Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 13 (1983)

Heft: 10

Rubrik: Oikoumene : mon travail, c'était ma vie!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Message

Mon travail, c'était ma vie!

Si vous pouvez dire cela, ce n'est pas si mal, j'en conviens. Avoir eu dans la vie une occupation à laquelle on se voue entièrement est un bienfait. Pas seulement pour le gain (qui a son importance, certes), mais aussi pour la pleine satisfaction d'être utile et de prendre ses responsabilités dans la société. S'il en est ainsi, vous pouvez regarder en arrière avec contentement et reconnaissance.

Mais un jour est arrivé, où l'on vous a offert un cadeau, adressé un beau discours; la porte de votre travail s'est fermée sur vous et un autre a pris votre place. En êtes-vous heureux ou regrettez-vous le temps bienfaisant d'un travail régulier qui remplissait votre journée et votre pensée? Avez-vous été traumatisé par cet arrêt brusque de votre activité ou, au contraire, êtesvous soulagé de pouvoir vivre à votre guise, sans contrainte, sans horaire fixe? De pouvoir enfin jouir de la vie? Je pense et j'espère qu'il en est ainsi. Car s'il y a un temps pour le labeur, il y a un temps pour le repos: un temps pour le travail, un temps pour le loisir. (A propos des différents temps de notre existence, relisez donc le chapitre 3 du livre de l'Ecclésiaste.) Toujours estil qué, si à un moment donné le travail a été, par nécessité ou par vocation, la préoccupation dominante de notre vie, il est judicieux, que venu l'âge de la retraite, on sache accepter joyeusement ce changement de situation. Ce qui, pour certains êtres particulièrement actifs et de tempérament dynamique, n'est pas toujours facile. D'où quelques problèmes douloureux, des traumatismes angoissants, un profond déséquilibre. Avoir été quelqu'un, avoir joué un certain rôle, et n'être tout à coup, plus rien. N'avoir plus aucune influence, n'avoir plus rien à dire, n'avoir plus de titre ni de responsabilité. Voilà qui peut être difficile à assumer. C'est pourquoi pouvoir affirmer avec une certaine fierté: «Mon travail, c'était ma vie» n'est pas suffisant. Non, voyez-vous chers amis, il est bon pour l'homme et la femme, d'avoir, à côté du travail qui nourrit, une pensée qui élève, une espérance qui soutient, une raison supérieure d'exister. Tous n'ont pas la foi, je le sais et me garderai de critiquer et de juger. Mais il m'est permis de le déplorer pour ceux-là mêmes à qui manque le ressort réel pour une vie active comme pour le temps de la retraite. Ce ressort, et je vous en garantis l'efficacité, ce seront toujours les trois vertus appelées théologales: la foi, confiance que rien n'ébranle; l'espérance, qui demeure dans la vie et devant la mort, au temps du travail et au temps de la retraite; l'amour pour Dieu et pour le prochain, ce moteur extraordinaire qui remplit nos vies et nos cœurs.

Jean-Rodolphe Laederach pasteur, Peseux

Bibliographie

Un Coup de Fourchette sans Regrets 70 Recettes pour un Monde solidaire, tel est le titre d'un livre de recettes que les Magasins du Monde viennent d'éditer.

Ce livre démontre qu'il est possible de faire une bonne cuisine tout en suivant certains critères. En mangeant moins de viande, on peut tenir compte du fait que trop souvent «la nourriture des pauvres est donnée au bétail des riches». En favorisant légumes et fruits de saison, on contribue non seulement à maintenir une population agricole nombreuse chez nous, mais on lutte contre le gaspillage d'énergie qu'est la production sous serre. De plus, les importations de ces fruits et légumes de contre-saison en provenance du tiers monde, produits souvent au détriment des cultures vivrières, aggravent ce qu'on appelle «le scandale de la faim».

Ce livre est une contribution à la collaboration internationale.

Prix de vente: Fr. 8.—.

Les assurances sociales



Guy Métrailler

Prestations complémentaires de guérison (PCG): prise en charge des moyens auxiliaires

Le mois passé, nous avons expliqué comment est calculé le montant du crédit annuel appelé « quotité disponible » et quels sont les frais de guérison qui peuvent être pris en charge. Aujourd'hui, voyons ce qu'il en est des moyens auxiliaires.

Priorité à l'AVS et à l'AI

Les assurés invalides qui n'ont pas encore atteint l'âge de l'octroi d'une rente de vieillesse de l'AVS (donc aussi l'épouse d'un assuré qui reçoit une rente de vieillesse si elle-même n'a pas encore accompli sa 62^e année) et les personnes qui, bien qu'âgées de plus de 62 ou 65 ans, ont eu droit à une remise de moyen auxiliaire par l'AI avant cet âge doivent demander la prise en charge de leurs moyens auxiliaires à l'AI. Ils ne peuvent pas bénéficier de telles prestations par les PCG sauf en ce qui concerne les lombostats orthopédiques. Ces derniers ne sont, en effet, octroyés par l'AI que s'ils permettent l'exercice d'une activité lucrative ou l'accomplissement des travaux habituels. Dans les autres cas, les PCG peuvent les payer.

Les personnes en âge AVS (62/65 ans) doivent demander la prise en charge des prothèses pour pieds et jambes, des appareils orthophoniques et des frais de location des fauteuils roulants

Pour les appareils acoustiques, l'AVS paie le 75% du prix, mais au maxi-